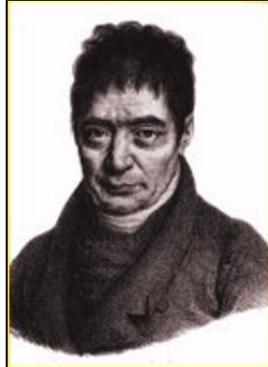


Louis Bazin

## SYLVESTRE DE SACY



(1758-1838)

---

Source : *Célébration du bicentenaire de l'École des langues orientales*, Paris, Institut de France, Académie des Inscriptions et Belles-lettres, 1995, p. 19-22.

# SILVESTRE DE SACY

PAR

M. LOUIS BAZIN

MEMBRE DE L'INSTITUT

---

C'est dans l'*Almanach National* de l'An III, avant le décret de fondation de l'École des Langues Orientales, qu'apparaît l'annonce d'un enseignement confié à celui qui allait devenir la gloire de notre établissement. On y lit que seront donnés à la Bibliothèque nationale des cours de langues orientales, par le citoyen Langlès pour le « tartare » (entendez : le mandchou) et le « malay » ; le citoyen Sacy pour l'hébreu, l'arabe et le persan ; et un troisième citoyen, dont le nom reste en suspens, pour le turc. Langlès, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque nationale, lié à Lakanal, président du Comité de l'Instruction publique de la Convention, devait être l'organisateur, et se contenter d'un rôle scientifique mineur, laissant la plus grande part de l'enseignement à la vaste compétence du Citoyen Sacy.

Celui-ci, né en 1758, prénommé Antoine-Isaac, était fils du notaire parisien Abraham Silvestre, fervent janséniste, qui, pour se distinguer des autres Silvestre (patronyme répandu), y avait ajouté « de Sacy », du nom d'une localité proche de Vermenton, en Auxerrois, où il possédait un domaine. Le jeune Antoine-Isaac, fils d'Abraham, se devait d'apprendre l'hébreu, ce qu'il fit auprès de Dom Berthereau, savant bénédictin, bibliste et orientaliste, qui initia son disciple à l'arabe, au persan, et à l'histoire de l'Islam.

Antoine-Isaac Silvestre de Sacy, issu d'une bourgeoisie éclairée, reçut dès 23 ans une charge le rapprochant de la noblesse de robe, celle de conseiller à la Cour des Monnaies, juridiction souveraine en matières civiles et criminelles ayant rapport avec l'or, l'argent, et le monnayage. Quant à Langlès, de 5 ans son cadet, il avait été, sous Louis XVI, officier près le Tribunal des Maréchaux de France, charge peu absorbante lui permettant de suivre sa vocation pour l'étude des langues orientales. Les deux hommes venaient de milieux semblables, mais avaient des convictions dif-

férentes : Langlès, « philosophe » au sens du XVIII<sup>e</sup> siècle, était devenu républicain ; Silvestre de Sacy, resté janséniste, gardait en silence pour la monarchie une fidélité qui se manifesterait lors de la Restauration. Ils n'en étaient pas moins unis pour la défense et illustration des études orientales. Ils allaient le rester jusqu'à ce que la mort les séparât.

Le décret-loi de la Convention thermidorienne du 10 germinal an III (30 mars 1795) créant l'École Spéciale des Langues Orientales Vivantes près la Bibliothèque nationale n'eut effet que l'année suivante, sous le Directoire. Une affiche signée de Benezech, ministre de l'Intérieur, annonçait, pour le 4 messidor an IV (22 juin 1796), le début de trois cours : celui de persan par Langlès, sur le texte des *Instituts militaires* de Tamerlan, dont il avait publié une traduction en 1787; celui d'arabe par le « citoyen Silvestre Sacy », sur des extraits du Coran et des contes des *Mille et une Nuits* ; celui de turc, qui ferait l'objet d'un affichage ultérieur. Il fut attribué *in extremis* à un vieux prêtre chaldéen arabophone, dont le principal mérite était d'avoir prêté serment à la Constitution civile du clergé. Les plus compétents en turc étaient d'anciens Jeunes de Langues, mais ils étaient suspects de royalisme. L'un d'eux, Venture de Paradis, allait toutefois remplacer le vieux Chaldéen l'année suivante.

Moins docile que ce dernier, Silvestre de Sacy, qui, comme fonctionnaire d'État, était censé devoir prêter serment à la République, refusa tout net. Il ne fut donc engagé que par intérim, jusqu'à nomination d'un remplaçant. Son ami Langlès ne fit guère diligence pour en chercher un et le Directoire, dont l'ardeur républicaine était bien refroidie, ferma les yeux. Jusqu'à sa mort, à 80 ans, en 1838, Silvestre de Sacy allait rester le professeur d'arabe de l'École des Langues Orientales, sous le Directoire, le Consulat, l'Empire, la Restauration, la monarchie de Juillet, respecté pour sa valeur scientifique et pour sa qualité de maître.

Il inaugura son cours en dictant un précis de grammaire arabe, en l'absence de tout ouvrage de ce genre. Complétant ce travail au fil des ans par l'étude des œuvres des grammairiens arabes, il publia en 1810 sa *Grammaire arabe* en deux volumes, la première digne de ce nom en Occident. Il avait, quatre ans plus tôt, publié une *Chrestomathie arabe* réunissant des textes de difficulté croissante destinés à fournir des exercices à ses étudiants, ce qui était une nouveauté. Son enseignement, au plus haut niveau scientifique de l'époque, a attiré et formé des auditeurs de qualité, français ou étrangers, dont plusieurs allaient devenir d'éminents arabisants. Par ailleurs, les nombreux travaux d'érudition qu'il publia jusqu'à la veille de sa mort furent les initiateurs des méthodes de la philologie moderne, non seulement pour l'arabe et le persan, mais pour le comparatisme sémitique, dont sa connaissance

simultanée de l'hébreu et de l'arabe, complétée par l'apprentissage du syriaque, lui donna une claire intuition.

A partir de 1806, il cumula la chaire de persan au Collège de France avec celle d'arabe à l'École des Langues Orientales. Il s'intéressa aussi au turc ottoman. Il était aidé dans ses recherches par l'exemple de la longue tradition philologique des humanités classiques, et guidé par une conception de la linguistique générale héritée de son éducation janséniste : c'est bien la Grammaire de Port-Royal qui a inspiré ses *Principes de grammaire générale* publiés en 1815, où il étend aux langues orientales qu'il connaît la recherche des universaux pratiquée par Arnauld et Lancelot dans leur célèbre traité de 1660, et qui persiste, sciemment ou non, dans la réflexion de maints linguistes généralistes de notre temps.

Silvestre de Sacy, grand érudit, était aussi homme d'action, prêt à accepter des responsabilités comme organisateur et comme citoyen. Sa notoriété de savant lui valut, sous Napoléon, d'entrer dans le Corps législatif comme député de la Seine en 1808 et de recevoir le titre de baron d'Empire (il avait repris sa particule dès 1806). Il fut, à la Restauration, député de Paris, et un moment recteur de l'Université de Paris. Rallié tant bien que mal à la monarchie orléaniste, il fut élevé en 1832 à la dignité de Pair de France. Sa carrière politique a toutefois revêtu un caractère surtout honorifique, et c'est essentiellement au Collège de France et à l'École des Langues Orientales qu'il a exercé un pouvoir de direction, comme Administrateur du premier à partir de 1823, et de la seconde, à la mort de Langlès, en 1824, fonctions qu'il conserva jusqu'à sa mort.

L'extraordinaire activité de Silvestre de Sacy s'est aussi brillamment manifestée dans sa participation à la collectivité scientifique et aux travaux académiques. Il n'avait que 27 ans lorsqu'après le couronnement de son *Mémoire sur l'histoire des Arabes avant Mahomet* il fut en 1785 associé à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, avant d'en devenir membre ordinaire. La suppression des Académies par la Convention en 1793 suspendit pour un temps l'activité de cette compagnie. Elle fut toutefois en partie reconstituée à l'intérieur de l'Institut de France fondé en août 1795 par la Constitution de l'an III votée par la Convention expirante. Si Langlès fut dès le début nommé par le Directoire membre de cet Institut, ce n'est qu'en 1803 que Silvestre de Sacy, sous le Consulat, suivi de l'Empire, retrouva ses fonctions d'académicien. Il devait, en 1833, et jusqu'à sa mort en 1838, devenir le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dont l'ordonnance royale de 1816 avait rétabli l'intitulé, tout en maintenant l'unité de l'Institut.

Il joua aussi un rôle important dans la création en 1822, vers la fin du règne de Louis XVIII, d'une société savante consacrée aux

études orientales, la Société Asiatique de Paris. Placée sous la présidence d'honneur du duc d'Orléans, le futur roi Louis-Philippe, elle eut parmi ses fondateurs, avec Silvestre de Sacy, Président, son confrère à l'Académie Abel Rémusat, professeur au Collège de France, rénovateur de la sinologie française, Jean-François Champollion, l'illustre pionnier de l'égyptologie, et, avec la charge de secrétaire-adjoint, le jeune Garcin de Tassy, qui sera en 1830 le premier professeur de hindi de l'École des Langues Orientales. La Société Asiatique, dont presque tous les présidents ont été membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et ont enseigné à l'École des Langues Orientales ou au Collège de France, a connu, sauf dans les périodes de guerre, un développement constant, en fonction de celui de l'orientalisme. Elle a vite cessé d'être un club fermé, pour s'ouvrir largement aux enseignants, chercheurs, bibliothécaires, étudiants avancés, ou autres personnes que leur profession ou leurs curiosités rattachent à quelque degré aux études orientales. Elle compte aujourd'hui plus de 800 membres, dont environ 200 étrangers, et sa revue, le *Journal Asiatique*, dont le tome CCLXXXIII paraîtra en 1995, jouit d'une audience et de collaborations internationales. Elle est entrée dès sa fondation en rapports suivis avec des orientalistes étrangers, qui y ont lu ou lui ont adressé des communications d'un intérêt certain. Le rayonnement scientifique de Silvestre de Sacy a efficacement contribué, 16 ans durant, à celui de la Société.

C'est donc une personnalité exceptionnelle, d'une puissance intellectuelle hors du commun, que celle de ce savant socialement traditionaliste, mais scientifiquement très novateur, qui a consacré plus de quarante années de sa vie à son enseignement de l'arabe à l'École des Langues Orientales et les quatorze dernières de son grand âge à son administration, tout en enseignant plus de trente ans le persan au Collège de France et en participant activement aux travaux de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, où il assumait la fonction très prenante de Secrétaire perpétuel à partir de ses 75 ans et jusqu'à sa mort, octogénaire, en 1838.